

Conditions Générales du Contrat de Voyages

Par le présent contrat, le voyageur, défini sur la page ci-jointe, agissant tant pour soi-même que pour le compte des autres personnes inscrites, souscrit par l'intermédiaire de son agence de voyages soussignée un voyage ou séjour à forfait. Conformément à la loi du 8 avril 2011, modifiée par la loi du 23 décembre 2016, portant introduction d'un Code de la consommation, l'agent de voyages soussigné est titulaire d'une autorisation ministérielle. Il justifie d'une garantie financière propre à assurer au voyageur, en cas de faillite ou d'insolvabilité, le remboursement des acomptes reçus et le cas échéant son rapatriement. Les modalités exactes de cette garantie ont été fixées par règlement grand-ducal. Il justifie encore d'une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle.

Le Voyageur déclare accepter toutes les conditions générales de l'organisateur et des prestataires dont il a reçu communication et considère celles-ci faisant partie intégrante du présent contrat.

Si non expressément stipulé par l'organisateur de voyage en cause, les modalités de paiement sont les suivantes :

- Lors de la souscription d'un voyage forfaitaire, un acompte d'au moins 30% du prix du voyage est payable endéans les 7 (sept) jours.
- Le solde du voyage est à régler au plus tard à la remise des documents de voyages, mais impérativement avant la date du départ.

Le voyageur déclare expressément que l'agent de voyages l'a rendu attentif au fait que chaque organisateur de voyages met en compte des frais d'annulation.

Le voyageur déclare avoir pris connaissance des frais d'annulation mis en compte par l'organisateur qu'il a choisi, et déclare les accepter expressément. Le voyageur a pris connaissance du fait que l'agent de voyages charge, quant à lui, en cas d'annulation, en sus des frais mis en compte par l'organisateur, des frais de dossier de 10% du montant total du voyage, avec un minimum de EUR 50 par dossier.

Le voyageur déclare avoir été informé par l'agent de voyages des formalités obligatoires et des indications à suivre pour le bon déroulement de son voyage, à savoir :

- la possibilité de souscrire à des assurances spécifiques couvrant les frais d'annulation en cas de maladie ou autres motifs prévus par l'assurance, ainsi qu'un contrat d'assistance couvrant les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.
- les formalités d'entrée dans le pays de destination ou de transit, l'obligation de se munir d'un passeport valable (suivant les nationalités), de se procurer un visa si requis et de se soumettre aux vaccinations obligatoires.

Conformément à la loi, les prix ne sont pas révisables, sauf en cas de variations du coût de transport, des redevances, surcharges et taxes de port et d'aéroport ou des taux de change. Au cours des vingt jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'une majoration. ATTENTION: Beaucoup d'organisateur chargent les redevances et taxes de port ou d'aéroport en sus du prix, vu leurs variations fréquentes.

Sauf indication contraire, les billets d'avion ne peuvent être modifiés ou annulés sans frais: normalement ces frais sont de 100% du coût du billet diminué par un remboursement éventuel des taxes d'aéroport concédé par les compagnies aériennes IATA.

A fin de pouvoir garantir le prix d'un billet d'avion, celui-ci doit être émis et payé de suite, sous peine d'une hausse de prix ou de la perte de la réservation.

Le voyageur peut céder son contrat (sauf billets d'avion) à la condition d'informer l'agence dans un délai raisonnable avant le départ et sous réserve d'acceptation de la cession du contrat par l'agence et/ou par l'organisateur du voyage. Des frais de changement et/ou de dossier seront mis en charge.

En cas de modification inéluctable d'un élément du présent contrat, le voyageur a la possibilité de résilier son contrat de voyage dans les 7 (sept) jours après avoir reçu l'information.

En cas de réclamation pour non-exécution satisfaisante de prestations d'un organisateur de voyages, il est absolument nécessaire de se référer aux représentants de ce dernier sur les lieux de vacances. En tout état de cause, toute réclamation doit parvenir par écrit à l'agent de voyages au plus tard 1 (un) mois après le retour.

Sont exclus tous les services non expressément stipulés. Le voyageur déclare accepter formellement les conditions générales faisant partie du présent contrat. En cas de litige, seuls les tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg seront compétents. Toutefois, le voyageur pourra recourir à une médiation par le biais d'une commission dénommée « Commission Luxembourgeoise des Litiges de Voyages » mise en place afin de trouver des solutions extrajudiciaires en matière de voyages (55, rue des Bruyères L- 1274 Howald, Tél : 49 60 22 – 205, Email : clv@pt.lu)

Protection des données personnelles

Toutes les données personnelles collectées par l'agence de voyages sont traitées en conformité avec la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, telle que modifiée.

Vos données personnelles sont collectées par SAKURA Voyages by TYProduction S. à r.l. (2, rue Hansgoergerfeld, L7635 Emzen), qui s'engage à protéger les données que vous fournissez en utilisant notre site web, les sites mobiles et les applications mobiles ou en contactant notre bureau au service de clients.

Les données personnelles fournies par vos soins sur notre site web ou lors de tout autre contact avec SAKURA Voyages by TYProduction S. à r.l. sont utilisées pour vous proposer les services pour lesquels vous vous êtes inscrit auprès de nous: réservation par Internet, transport, programme de fidélité, demande d'informations sur nos services ou produits, assistance et réclamations, transaction contractuelle, etc. Vos données personnelles peuvent également être utilisées pour accomplir les formalités nécessaires pour l'immigration et les douanes, lutter contre la fraude et garantir la sécurité et la sûreté des vols. SAKURA Voyages by TYProduction S. à r.l. traitera également vos données si vous nous les fournissez aux fins suivantes: enquête, demande de renseignements ou statistiques. En outre, nous pourrions également traiter vos données personnelles pour vous informer des services qui pourraient vous intéresser (par ex. offres promotionnelles, bulletins d'informations pour des services et/ou produits des compagnies aériennes et/ou de ses partenaires).

Les données personnelles recueillies par SAKURA Voyages by TYProduction S. à r.l. peuvent être communiquées aux entreprises considérées comme sous-traitants et agissant pour le compte et sous le seul contrôle de SAKURA Voyages by TYProduction S. à r.l. (par ex. compagnies aériennes, fournisseurs de cartes de crédit, hôtels) afin de fournir tout ou partie des services décrits ci-dessus. Tous nos employés et sous-traitants ayant accès aux données personnelles sont tenus de préserver la confidentialité de vos données personnelles.

Vous avez le droit d'accéder aux données personnelles inexacts et de les rectifier. Vous pouvez également vous opposer gratuitement au futur traitement de vos données personnelles à des fins de marketing direct. Pour exercer ces droits, veuillez contacter le service juridique de SAKURA Voyages by TYProduction S. à r.l. à l'adresse suivante: SAKURA Voyages by TYProduction S. à r.l. 2, rue Hansgoergerfeld, L7635 Emzen.

Garant financier de SAKURA Voyages by TYProduction S. à r.l. : Travel Guarantee Fund, Avenue de la Métrologie 8, B-1130 Bruxelles. Le numéro de téléphone mis à disposition pour organiser le rapatriement en cas de faillite ou d'insolvabilité est le (+32) 2 240.68.00

Assureur RCP de SAKURA Voyages by TYProduction S. à r.l.: Foyer Assurances S.A., 12 rue Léon-Laval, L-3372 Leudelange

Le Voyageur déclare avoir reçu et pris connaissance des conditions générales du prestataire ou organisateur du voyages, et les avoir acceptées.

Fait à _____ : date _____

Signature: _____